

CONTRAT DE FORMATION REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Nom :

Prénom :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

NATEL :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

PROFESSIONS :

DATE DE NAISSANCE :

Formation de 104 heures – 13 jours de 8h

Entrée en formation Lundi 28 octobre 2024 :

Début des cours lundi 28 octobre 2024 - fin des cours lundi 16 juin 2025

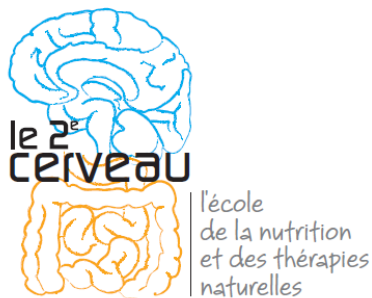
Un acompte de 300 frs est demandé à l'inscription.

Montant total de la formation 2210frs à payer avant le 1^{er} octobre 2024.

En option (à cocher si souhaité) : ressenti appliqué à la réflexologie : 540 frs en sus

Conditions générales :

- Ce contrat est conclu entre Le 2^e Cerveau, représenté par Eric Forestier et l'apprenant, dont le nom figure à la première page.
- L'objet du contrat est la fourniture de 104 heures de formation en réflexologie plantaire et la fourniture de 24h de ressenti énergétique appliqué à la réflexologie si l'option a été choisie
- Les obligations de l'école Le 2^e Cerveau sont de fournir des prestations conformes au programme décrit dans le descriptif des cours.
- L'apprenant doit payer le prix de la formation.
- Un acompte de 300frs non remboursable est demandé à l'inscription. L'inscription est validée par la signature de ce document et/ou par le paiement de l'acompte et/ou le paiement du premier versement.
- Les conditions de dédit sont les suivantes : A partir du 1^{er} octobre 2024, la totalité du montant (2210 frs ; 2750 frs si le ressenti associé à la réflexologie est choisi en sus) est due. Jusqu'au 30 septembre 2024, seul le montant de l'acompte est retenu (ou exigé si le paiement n'a pas été fait conformément à ces conditions générales).
- Si l'apprenant devait arrêter les cours, quelle qu'en soit la raison, il ne sera procédé à aucun remboursement et les mensualités encore non versées sont dues en intégralité. L'apprenant pourrait par contre bénéficier de l'ensemble des supports de formation. Il pourrait encore reprendre, sans frais supplémentaire et au stade où il s'est arrêté, la formation à une session ultérieure (au maximum 1 session après celle où il est inscrit, sauf accord contraire négocié ; idéal en cas de grossesse ou en cas d'accident par exemple).
- De manière unilatérale, l'école se réserve le droit de mettre fin au contrat de formation en cas d'incompatibilité d'humeur ou de comportement inadéquat envers un ou plusieurs autres apprenants afin de préserver l'équilibre et le bien-être du groupe en formation.
- Les cours se payent en fin de mois aux échéances prévues.
- Le montant demandé pour la formation est le seul montant demandé. Il n'y a pas de frais de dossier ni d'examen en sus.
- Les cours, le support de cours, le matériel pédagogique et les vidéos sont soumis à la protection par le droit d'auteur. Aucune utilisation ni reproduction ni diffusion n'est autorisée en dehors du cadre de cette formation.
- Pour obtenir le diplôme, 80% de présence au cours est demandée.
- Les enregistrements vidéos seront transmis régulièrement. A de rares occasions, il est possible que l'enregistrement vidéo ne puisse pas être réalisé, ni un enregistrement audio.



CONTRAT DE FORMATION REFLEXOLOGIE PLANTAIRE

Nom :

Prénom :

- Les enregistrements vidéos servent à un usage privé et ne seront en aucun cas divulgués à des tiers ni mis en ligne d'aucune manière que ce soit. La reproduction est interdite.
- L'examen est constitué d'une partie théorique et d'une partie pratique. Les apprenants ont la charge de trouver un participant qui servira tant de sujet sur qui sera pratiquée une séance de réflexologie que d'expert évaluateur pour la séance qu'il aura reçue.
- Le diplôme est validé par, la réussite aux examens théoriques et pratiques, la remise d'une auto-évaluation de 2-3 pages sur le parcours de formation, un document attestant avoir reçu 3 séances de réflexologie par un professionnel établi en cabinet (avec nom, prénom, adresse du réflexologue et signature – ou facture), un document attestant de 50 séances de réflexologie réalisées (avec nom, prénom, signature et date de la séance).
- Passé le délai d'une année l'apprenant ne pourra prétendre obtenir son diplôme, sauf accord explicite contraire.
- Si le contenu de l'auto-évaluation ne correspond pas à ce qui est attendu par l'école, il pourra être demandé à l'apprenant d'apporter les modifications nécessaires en vue de la validation de son diplôme.
- Les travaux de l'apprenant seront remis sous format électronique (pdf) par email
- Le formateur dispose de 90 jours fin de mois pour rendre son appréciation sur les travaux rendus et demander le cas échéant les modifications à apporter par l'apprenant. Une fois tous les travaux en ordre, le diplôme et l'annexe sont délivrés dans un délai raisonnable.
- Une attestation de participation aux cours sera remise le jour du dernier cours de la formation pour ceux qui le demandent.
- Si le formateur ne pouvait assurer certains cours quelles qu'en soient les raisons, les cours seront reprogrammés dans un délai raisonnable, au plus tard avant la fin de la session de l'année suivante. Dans ce cas les cours seront reprogrammés par Doodle ; les jours choisis étant ceux où il y a le plus de participants inscrits.
- Il est possible qu'une date prévue soit sujette à changement, même si cette situation reste exceptionnelle.

Conclu et signé en 2 exemplaires à Yverdon le,

La première page sera paraphée et le nom et prénom de l'apprenant reporté sur la 2^e page.

Le 2^{ème} Cerveau

L'apprenant

Montant à virer sur le compte : Swiss Post – Postfinance, Nordring 8, CH-3030 Berne

Détenteur du compte : Le 2^e Cerveau, Eric Forestier

Numéro de compte : 12-362554-2

IBAN : CH29 0900 0000 1236 2554 2